

Des Länder allemands acceptent le foulard pour les élèves mais pas pour les profs

A Berlin, le voile toléré jusqu'au pied de l'estrade

Berlin de notre correspondant

C'est un bâtiment scolaire de brique rouge, semblable à de nombreux autres. Dans la cour, quatre petites filles en foulard papotent avec leurs copines, courent, jouent à cache-cache. L'école Fichtgebirge est un établissement public de Kreuzberg, un quartier de Berlin à forte immigration turque. «C'est comme les vagues. Il y a des années avec beaucoup de foulards et des années avec peu de foulards», remarque avec humour Annette Spieler, directrice de cette école depuis treize ans. Cette année, sur 330 élèves, je n'ai que quatre filles voilées. C'est peu si l'on tient compte du fait que 80% de ces enfants sont musulmans. Et je m'étonne qu'il n'y en ait pas plus avec le début du ramadan!» «Pour nous les Allemands, le foulard, c'est naturel», explique la directrice. Nous avons été élevés dans la tolérance religieuse.» Exclure des élèves voilées ne l'effleure pas: «Cela ne ferait que ghettoïser ces petites filles.» Mais elle n'appartient pas non plus à ces «multi-kulti» prêts à embaucher des institutrices voilées. Dans son école, «même les enseignantes d'origine turque» n'ont pas réclamé ce droit. Et pour cause: les écoles publiques berlinoises refusent de les embaucher.

Dès 10 ans. C'est pour combattre cette interdiction tacite que Fereshtha Ludin a saisi la Cour constitutionnelle de Karlsruhe. Six cas d'enseignantes portant le foulard ont été recensés en Nord Rhénanie Westphalie. «Si une enseignante arrivait avec son voile, on ne le prendrait pas très bien», avoue Dorothea Manderla qui enseigne à Kreuzberg depuis dix ans. *Moi je suis protestante et je ne me promène pas dans l'école avec ma croix.*» A Berlin, la majori-

té du corps enseignant est favorable au respect de la «neutralité». «Le voile pour les élèves n'est pas interdit, mais nous essayons de convaincre les parents que voiler leur fille nuira à son apprentissage et son intégration dans la société allemande», indique Annette Spieler. *Et pour l'instant cela ne marche pas trop mal. Mais nous sentons la pression monter. Avant, il n'y avait pas autant de foulards dans le quartier.*» Théoriquement, les jeunes filles ne doivent porter le voile que lorsqu'elles ont leurs premières règles, vers 13 ou 14 ans. Mais certains pères inquiets de ne plus avoir assez d'autorité sur leur fille

par la suite préfèrent qu'elles s'y habituent dès l'âge de 10 ans. «Je propose souvent aux fillettes d'enlever leur voile en classe et de le remettre dans la cour», raconte Dorothea Manderla. *Quand je vois que les enfants se braquent, je n'insiste pas. Si elles ne suivent pas bien les cours, je leur fais remarquer que c'est parce qu'elles n'entendent pas bien sous leur voile, et ne peuvent pas voir correctement.*» Pour le sport, il faut trouver un compromis: «J'accepte qu'elles courent avec le foulard, mais pas qu'elles montent sur les agrès avec. C'est trop dangereux. Pour la natation, il n'y a rien à faire. Les familles religieuses font faire des certificats médicaux par des docteurs complaisants.»

Craintes de l'Eglise. Annette Spieler ne se fait pas d'illusions sur l'après-primaire: «Les filles portent quasiment toutes le voile.» Surtout si elles atterrissent dans les filières professionnelles. Affublées de

leurs foulards blanc à fleurs roses, jaune pétulant, marron à carreaux, etc., les jeunes filles quittent le lycée professionnel Eberhard-Klein en se chamaillant avec les garçons. Elles sont bien maquillées. Ne fument pas. Assise sur un banc, Zehra, 15 ans, a l'air triste sous son foulard ocre. «A la fin de l'année, je finis l'école et je ne suis pas sûre de pouvoir trouver un travail d'infirmière», se plaint-elle. Ça sert à quoi de nous laisser porter le foulard à l'école si ensuite, on refuse de nous employer!» «Pour nous faire faire le sale boulot de fem-

me de ménage, le voile ne gêne personne», renchérit Sühelyla, 16 ans. *Mais, pour les boulots intéressants, on ne veut pas de nous. Moi, j'ai rêvé de devenir informaticienne. Mais ma prof m'a dit que je n'avais aucune chance si je gardais le voile.*» Qui sait? Depuis quelques jours, la police de Schweinfurt, en Bavière, a embauché trois auxiliaires de police d'origine turque dont deux portent le foulard. Et pourtant, la très catholique Bavière d'Edmund Stoiber a l'intention d'interdire l'accès de ses écoles aux enseignantes voilées. Tout comme le Bade-Wurtemberg qui a présenté un texte de loi au Parlement régional (lire encadré ci-contre). Mais ce n'est pas simple. L'Eglise, très présente en Allemagne redoute que l'interdiction du voile n'entraîne celle de la croix. La Constitution allemande prévoit en effet l'égalité de traitement des religions. La Bavière ne pourrait ainsi pas accrocher des crucifix dans ses classes et interdire le foulard...

«Pas trop strict». La ville-Etat de Berlin, où l'on concocte une interdiction du voile dans les services publics, se vante d'avoir déjà séparé depuis longtemps l'Eglise et l'Etat. Une scission qui n'a pourtant rien à voir avec le Concordat de 1905 en France. Car les écoles berlinoises doivent mettre des salles de cours à la disposition d'associations chargées d'enseigner les religions. En vertu de cette loi, l'école Fichtgebirge a été contrainte par tribunal interposé d'ouvrir ses portes à la Fédération islamique. Un tiers des parents envoie leurs enfants à ce cours. «Heureusement», souligne Dorothea, *le professeur n'est pas trop strict. Il n'oblige pas les enfants à ne pas manger pendant le ramadan. Sinon, je ne sais pas comment nous pourrions faire cours. Mais on ne sait pas qui on aura après.*» ◆

ODILE BENYAHIA-KOUIDER

Les régions divisées sur l'interdiction dans la fonction publique

La Cour constitutionnelle de Karlsruhe a décidé, le 24 septembre, que ce n'était pas à elle d'interdire aux enseignantes de porter le voile mais aux Parlements régionaux de mettre en place les lois adéquates. Le Bade-Wurtemberg, gouverné par les chrétiens-démocrates et les libéraux, a été le premier à adopter, le 11 novembre, un projet de loi interdisant aux enseignantes le port du foulard islamique mais qui permet d'arborez des symboles religieux chrétiens ou juifs. «*L'objectif de la loi est d'interdire aux professeurs de la fonction publique le port de symboles qui pourraient être interprétés comme une manifestation politique*», a expliqué le chef du gouvernement régional, le chrétien-démocrate Erwin Teufel. Les seize Länder (Etats régionaux) sont divisés sur la question du voile. Trois d'entre eux (Sarre, Hesse et Berlin) veulent l'interdire dans la fonction publique. Trois (Bade-Wurtemberg, Bavière et Basse-Saxe) souhaitent limiter l'interdiction à l'enseignement public. Les dix autres n'entendent pas faire passer de loi. **D'après AFP**